Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VILLECHETIVE

4.2.20 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.20	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/06/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Passage Jean Jaurès 89000 AUXERRE Tél : 03 86 18 46 27 - Fax : 03 86 75 31 69 initiative-aux@orange.fr initiative Agence de Bonnières Tel : 03 85 93 75 31 - initiative25@orange.fr	0 50 100 150 200 250 m *Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012* *Plan cadastral actualisé en Octobre 2014*

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

- Secteur de risque d'inondation (données communales)
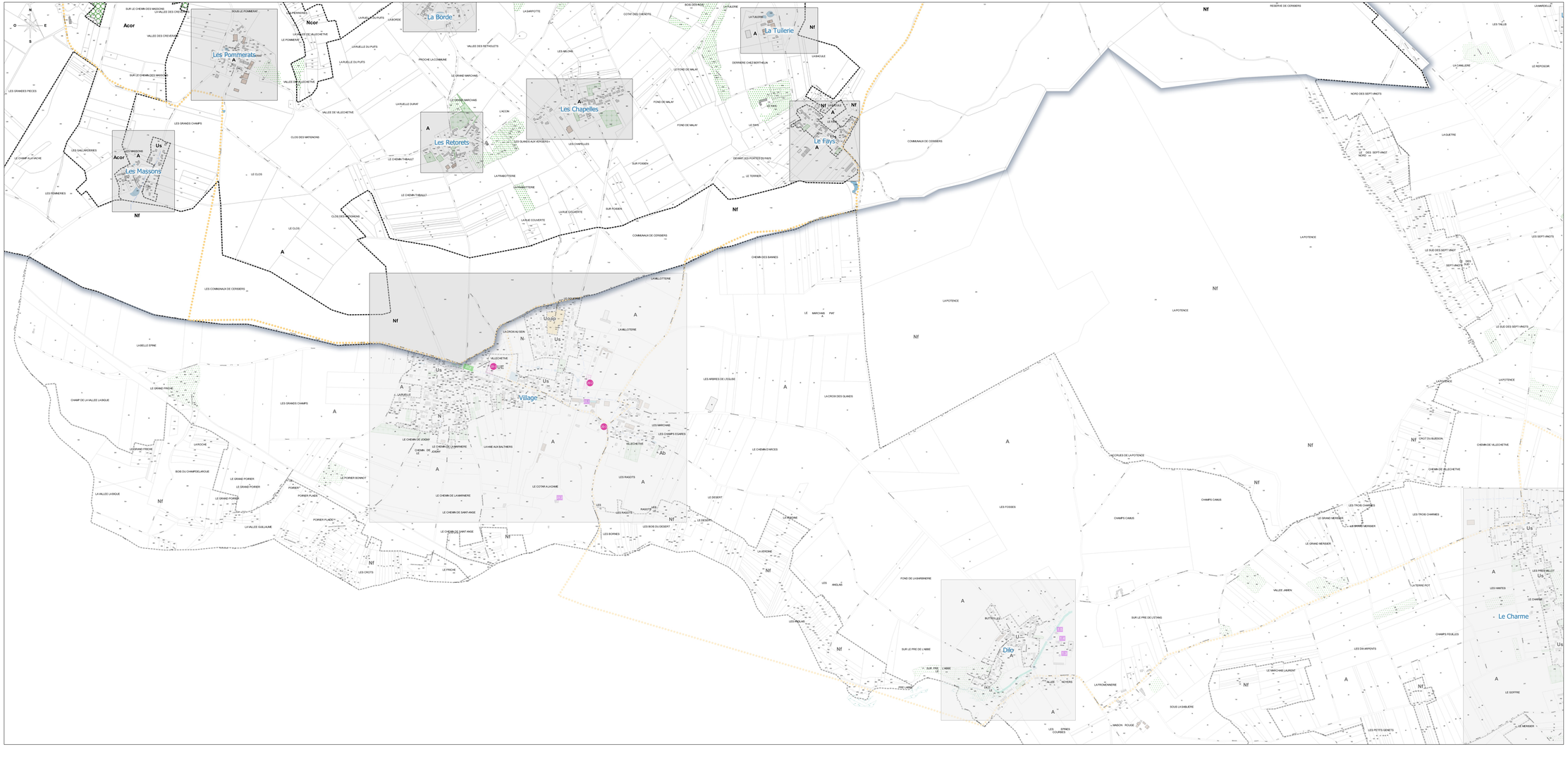
Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Villechétive	20-1	Aménagement public		1842
Villechétive	20-2	Aménagement hydrotrique		1472
Villechétive	20-3	Aménagement de carrefour		141